

**ANNEXE : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026***Procès-verbal approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 18 juin 2026***PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUIN 2026**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Karim BACHI, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Nathalie WORMSER.

Absents : Eddy LAMARTINE (pouvoir à Eric COGNIS), Sylvain MARIDET (pouvoir à Pascal MARIDET), Benoît RIOUX (pouvoir à François DELAUNAY), Agnès RZANSKI (Pouvoir à Carine PANDREAU).

Gwénaëlle LANEURY désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

**ELECTION DES DELEGUES AUX  
SENATORIALES****1- Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 27 septembre 2026.

Après appel nominal des conseillers municipaux, il constate que le quorum est atteint.

Il précise que les conseils municipaux composés de 27 à 29 membres doivent élire en leur sein 15 délégués et 5 suppléants. Il rappelle également que les délégués élus sont tenus de participer au scrutin sénatorial, sauf empêchement dûment justifié.

Conformément à l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral, présidé par le Maire, comprend les deux conseillers municipaux présents les plus âgés ainsi que les deux conseillers municipaux présents les plus jeunes. Le secrétaire de séance assure également les fonctions de secrétaire du bureau électoral.

Le bureau électoral est ainsi composé de :

- Geneviève PETIOT,
- Christine PONTA,
- Kévin BELLIER,
- Benjamin BERNARD.

Gwénaëlle LANEURY est désignée secrétaire de séance et secrétaire du bureau électoral.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.289 du Code électoral, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et suppléants sont élus simultanément sur une même liste au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il constate qu'une seule liste de candidats dénommée « Conseil municipal d'Avermes » a été déposée avant l'ouverture du scrutin conformément aux dispositions du Code électoral, et déclare le scrutin ouvert.

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Après que l'ensemble des conseillers municipaux présents ou représentés a pris part au vote, le scrutin est déclaré clos et il a été immédiatement procédé au dépouillement.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27

La majorité absolue étant de 14, la liste « conseil municipal d'Avermes » est élue avec 27 voix pour au premier tour de scrutin, et les candidats figurant sur cette liste ont été proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste.

Le procès-verbal des opérations électorales a été établi, signé et clôturé à 18h30 par les membres du bureau électoral.

**PERSONNEL**

**2- Maintien d'un Comité Social Territorial (CST) commun de la commune et du CCAS d'Avermes et fixation de la composition et du fonctionnement de ce CST commun**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du renouvellement général des instances consultatives de la fonction publique territoriale prévu le 10 décembre 2026, il convient de se prononcer sur le maintien du Comité Social Territorial (CST) commun entre la commune d'Avermes et le Centre Communal d'Action Sociale d'Avermes.

Il précise que ce CST commun a été créé par délibération du 5 mai 2022 et que l'effectif global des agents de la commune et du CCAS, apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2026, s'élève à 75 agents dont 49 femmes et 26 hommes.

Après avis favorable du CST en date du 28 avril 2026 et consultation des organisations syndicales représentées le 21 mai 2026, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir un Comité Social Territorial commun entre la commune d'Avermes et le CCAS d'Avermes ;
- de fixer à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel ainsi que le nombre de représentants suppléants, répartis à raison de trois représentants pour la commune et un représentant pour le CCAS ;
- de maintenir le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité et du CCAS ;
- de prévoir le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité et de l'établissement public.

\*\*\*\*\*

- Chantal CHAPOVALOFF rappelle que le marché des producteurs se tiendra le 19 juin prochain.

- Sabrina FAURE-FONTENAY fait un retour sur la journée « Sports Ensemble » organisée par le service vie citoyenne / jeunesse et les bénévoles des associations de la commune pour les enfants des deux écoles élémentaires, en présence des parents d'élèves et des enseignants. Elle souligne que les enfants et les parents ont beaucoup apprécié cette journée conviviale qui s'est achevée dans une ambiance festive par quelques pas de danse. Elle remercie l'ensemble des personnes mobilisées pour l'organisation de cette manifestation ainsi que les associations ayant répondu présentes.

- Eliane HUGUET rappelle que le tournoi « Les D'Mmoiselles de Bourbon » se déroulera du 17 au 19 juin avec de belles rencontres sportives en perspective. Elle précise que la cérémonie d'ouverture aura lieu le 16 juin à 18 heures et que les conseillers municipaux y sont invités.

- Sabrina FAURE-FONTENAY rappelle que la fête des écoles se déroulera le samedi 20 juin 2026.

- Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se rendre au Point Commun où le comité de jumelage M'Kam Tolba présente actuellement un diaporama consacré à son dernier déplacement au Maroc.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h.

Le secrétaire de séance,  
Gwénaëlle LANEURY

